

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 juin 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/06/2022

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 2

Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Harmonie GONZALEZ

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Représentés : Marie LORENTE par Francis BOUTES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Jean-Noël BADENAS, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Philippe VIDAL, Bernard COSTE

Absents:

Objet: Habitat : Programme d'Intérêt Général 2022- 2027

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans la politique de l'habitat depuis sa création. Plusieurs programmes successifs ont permis la réalisation de 3 302 logements dont 2806 pour les propriétaires occupants et 496 pour les propriétaires bailleurs.

Une enveloppe de 27 millions de subventions ont permis ces réalisations qui ont généré 58 millions de travaux. Cependant le parc de résidences inconfortables (13 319) ou très inconfortables (1685) reste encore très important sur le territoire.

Le programme en cours arrive à son terme en octobre 2022, et un nouveau programme sera engagé dans la continuité pour une durée de 5 ans afin de pérenniser la politique de l'habitat.

Le portage et la mise en œuvre de ce programme est confiée par les communautés de communes du territoire au Pays Haut Languedoc et Vignobles qui en assure la maîtrise d'ouvrage et également la maîtrise d'œuvre en régie.

Les axes de travail prioritaires demeurent :

- La lutte contre l'habitat insalubre et indigne,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- Le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées,
- L'augmentation de l'offre locative (avec ou sans travaux) prioritairement dans les bourgs-centres.

Articulation PIG et Petites Villes de Demain :

Par ailleurs sur le territoire du Pays, cinq communes sont concernées par le dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD), il s'agit de Bédarieux, Magalas, Saint-Chinian, Olonzac et Saint-Pons de Thomières.

Ces cinq communes sont en cours d'élaboration de leur projet et convention d'ORT pour une signature en fin d'année 2022.

La reconduction du PIG intervient avant la définition de chaque projet PVD.

Ces communes ou communautés de communes pourraient souhaiter mettre en place des aides complémentaires pour renforcer l'action du PIG sur des thématiques prioritaires de leur projet d'ORT.

Si tel était le cas, chaque collectivité délibérerait sur les modalités et montants attribués.

Un avenant à la convention du PIG mentionnerait la totalité des aides complémentaires mises en place dans le cadre des ORT.

Lutte contre l'habitat indigne

Par ailleurs cette nouvelle convention fait état d'un engagement du Pays plus important qui s'inscrit dans le PDLHI.

A ce titre, la mission du Pays sera renforcée en ce qui concerne la lutte contre le logement indigne. L'action non décente en partenariat avec la CAF sera maintenue et intégrée à la présente convention. Les objectifs annuels sont de 40 visites rétribuées par la CAF à hauteur de 150 € la visite soit 6 000€ pour l'année.

En complément, le Pays répondra aux attentes de l'ARS pour la réalisation d'une vingtaine de visites et rapports pour l'ensemble du territoire.

Lutte contre la précarité énergétique

Depuis 2021, le Pays porte un Guichet Unique de la rénovation Energétique qui oriente et accompagne 800 ménages par an.

Les différents partenariats et actions à poursuivre avec :

- la Fondation Abbé Pierre dans la cadre de la LHI et précarité énergétique
- l'ADIL, pour un observatoire des loyers, un appui juridique dans le cadre de la CLHI et du guichet France Renov'
- CARSAT pour l'accompagnement et la constitution des dossiers pour les propriétaires ressortissants de ce régime. La mobilisation de ces aides permet de cofinancer les dossiers maintien à domicile des personnes âgées.
- FDI Sacicap pour le financement du reste à charge
- les communes et communautés engagées dans les ORT
- les collectivités engagées dans le permis de louer (Montesquieu, Causses et Veyran, Gabian, Saint-Génies de Fontedit, Thézan- les Béziers, Magalas, Murviel-les Béziers, Bédarieux, Olonzac, Saint-Pons de Thomières)
- le CAUE qui assure des permanences sur le territoire du Pays afin d'accompagner les particuliers dans un projet de rénovation ou construction.

Suivre et animer :

- Le comité technique LHI avec CAF, ARS, département de l'Hérault et DDTM
- L'opération façade « Colorons le pays » en place depuis 2008, avec une subvention majorée pour les propriétaires dans les plafonds de revenus Anah

Les objectifs annuels :

Nature des bénéficiaires	Priorité	Objectifs annuel	Crédits Anah	Crédits du Département	Total
PO	LTD/LHI	8			
	Autonomie	60			
	Ma prime renov sérénité	182			
	Total PO	250	2 590 000 €		
PB	Total PB avec travaux	20			
	Total PB sans travaux	4			
	Logements en copropriété ma prime renov'	4			
	Total PB	24	390 000€		
			2 980 000 €	298200	3 278 200
Suivi-animation					
Part fixe			87 500	98 883	
Part variable			157 680		
CAF					
Total			3 225 180	98 883	3 324 063

Les objectifs sur 5 ans :

- 1250 logements propriétaires occupants,
- 120 logements propriétaires bailleurs, dont 100 avec travaux et 20 sans travaux
- 20 logements en copropriété.

Les moyens mis à disposition du Programme d'Intérêt Général pour l'aide aux travaux:

- Une enveloppe ANAH annuelle de 2 980 000 € pour l'aide aux travaux
- Une enveloppe départementale de 298 200 € qui vient soutenir la politique de l'ANAH.

Le suivi animation :

Il sera poursuivi en régie et fera l'objet d'un recrutement supplémentaire afin de répondre aux objectifs de la convention

Le coût de l'opération s'élève à 450 326 €, pour lequel les cofinancements suivants accompagneront le suivi animation :

- ANAH part fixe	87 500 €
- ANAH part variable	157 680 €
- Conseil départemental	98 883 €
- Participation CAF	6 000 €
- Autofinancement	100 263 €

TOTAL -----
450 326 €

Le Président demande de à l'assemblée de se prononcer sur d'une part,

- sur le portage et mise en œuvre du PIG par le Pays
- sur le projet de convention qui pourra être enrichie par les partenaires
- sur la validation des objectifs du PIG ainsi que sur le suivi –animation

et, de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le portage et la mise en œuvre du PIG par le Pays
- approuve le projet de convention qui pourra être enrichie par les partenaires
- valide les objectifs du PIG ainsi que sur le suivi-animation
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 28 juin 2022

Le Président,

Jean ARCAS



